

Construction de 47 logements “Amana” à REMIRE-MONTJOLY

Marché privé de Maîtrise d'oeuvre – CPV : 71200000

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès - BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

2. Procédure de passation du marché

Marché de Maîtrise d'œuvre sur appel d'offres ouvert (articles L.2124-2 1° et L.2431-1 du code de la commande publique)

3. Objet de la consultation

Mission globale de Maîtrise d'œuvre Bâtiment et VRD pour la construction de 47 Logements (33 LLS et 14 LLTS) “Amana”, situés dans le périmètre de la tranche 2 de la ZAC Eco quartier Georges OTHILY - îlots C15, C16 et C17 - rue de pied de Coteau - 97354 Rémire Montjoly.

4. Contenu de la mission qui sera confiée à l'attributaire

Mission de base et éléments de mission portant sur les ouvrages d'infrastructure définis aux articles R2431-8 à R2431-18 et R-2431-24 à R2431-30 du Code de la commande publique (livre IV – 2^{ème} partie).

La mission sera complétée par des plans de principe d'EXE pour les lots techniques permettant d'aboutir à une DPGF qui servira de base pour le chiffrage des entreprises dans le DCE.

5. Caractéristiques principales

Les ouvrages réalisés sont de type immeubles collectifs R+1, R+2, R+3.

47 Logements (33 LLS et 14 LLTS)

Typologies :	16 logements T2	34%
	16 logements T3	34%
	13 logements T4	28%
	2 logements T5	04%

Le projet doit prendre en compte les aménagements de la zone en réseaux tertiaires et la construction des bâtiments :

- Le coût prévisionnel des travaux de Bâtiment est estimé à 3 696 000 €
- Le coût prévisionnel des travaux VRD est estimé à 836 000 €
- Date prévisionnelle de début des prestations : 2^{ème} trimestre 2021,
- Date prévisionnelle de commencement des travaux Bâtiment : 3^{ème} trimestre 2022
- Mode de dévolution des marchés de travaux : entreprises en corps d'état séparés,
- Variantes : non autorisées.

6. Modalités de financement – paiement

Financement : fonds propres du Maître d'Ouvrage, prêts de la CDC, subvention de l'Etat (LBU) et CTG

Paiement : délai global de 30 jours, virement bancaire.

7. Conditions de participation

La prestation est réservée à une profession particulière : Maîtres d'oeuvre – Loi MOP.

La consultation est ouverte à des soumissionnaires de présentant seuls ou en groupement dans les conditions énoncées au règlement de la consultation : dans tous les cas, les compétences exigées sont obligatoires et devront être exprimées dans le dossier de candidature sous peine d'exclusion.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française. Le délai d'engagement est de 120 jours.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

8. Réception des offres

Les offres doivent être transmises uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

9. Délai de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 4 février 2021 à 12h00 (Guyane)**.

10. Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

11. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- une notice descriptive ;
- le Règlement de la Consultation ;
- l'Acte d'Engagement et son annexe de décomposition de la mission et de la rémunération ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Il sera disponible gratuitement sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante : <http://simko973.e-marchespublics.com>

12. Renseignements d'ordre administratif et technique

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur, *via* la plate-forme de dématérialisation susmentionnée.

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est :

Tribunal de Grande Instance de Fort de France
35, boulevard du Général de Gaulle
97200 FORT-DE-FRANCE Téléphone : 05 96 48 41 41

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

14. Organes de publication

- . JOUE
- . BOAMP
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le mardi 29 décembre 2020